



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 9 DÉCEMBRE 2013

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce neuvième jour de décembre, de l'an deux mille treize, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Mariette	Savard	Conseillère (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Bertrand	Francoeur	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Marie-Hélène	Massy-Émond	Conseillère (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

### 13-12-128 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Bertrand Francoeur, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 6.1 *Suppléant de l'opérateur suppléant* tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

### 13-12-129 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2013**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marcel Bourassa, appuyée par monsieur Marcel Masse que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

## **DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC**

### **INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

## **INFORMATIONS AVEC DÉCISION**

### **CONTRIBUTION ANNUELLE À RADIO BORÉAL**

Les membres du conseil demandent que des explications supplémentaires soient demandées sur l'offre de participation proposée en échange d'une contribution financière de 0,75\$ par habitant soit faite auprès de Radio Boréal. Le sujet sera de retour le mois prochain.



## **APPUI FINANCIER À L'ACCUEIL HARVEY-BIBEAU**

Les membres du conseil désirent reporter le sujet au mois prochain

## **CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU MRAR**

Le conseil ne peut donner suite à la demande d'appui financier à la campagne de financement du MRAR, parce qu'elle ne cadre pas dans la politique d'aides aux organismes.

## **COMPTES-RENDUS**

### **COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC D'ABITIBI**

Monsieur René Martineau maire, nous informe qu'à la rencontre du 27 novembre il y avait sept nouveaux maires.

Qu'il a été question de la fermeture de trois points de service de la Caisse Populaire Desjardins d'Amos soient : St-Mathieu-d'Harricana, St-Félix-de-Dalquier et St-Dominique du Rosaire.

Qu'il y a eu élection des administrateurs de zone et au poste de préfet suppléant. Monsieur René Martineau a été nommé représentant à la zone 3 et préfet suppléant.

## **VOIRIE**

13-12-130

### **PROGRAMME DE TAXES SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2010-2013**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;*

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Marcel Masse, appuyée par monsieur Marcel Bourassa que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de



travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

### **AFFAIRES NOUVELLES**

Messieurs Bertrand Francoeur ainsi que Marcel Bourassa se retirent il est 20h33. Ce retrait n'affecte toutefois pas le quorum qui est toujours atteint.

13-12-131

### **SUPPLÉANT DE L'OPÉRATEUR SUPPLÉANT**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Marcel Masse, de prendre entente avec monsieur Louis Baribeau afin que son entreprise remplace l'opérateur suppléant le temps de sa convalescence suite à son opération à la hanche.

ADOPTÉE

Messieurs Bertrand Francoeur ainsi que Marcel Bourassa sont de retour, il est 20h37. La vérification du quorum est faite.

### **FINANCES ET ADMINISTRATION**

#### **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de novembre 2013.

13-12-132

### **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Marie-Hélène Massy-Émond, appuyée par madame Mariette Savard, que les comptes du mois de novembre 2013, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quarante-trois mille cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-dix sous. (43 154.90\$)

ADOPTÉE

13-12-133

### **CALENDRIER DES RENCONTRES 2014 – SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

POUR CE MOTIF :



IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Marie-Hélène Massy-Émond, appuyée par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de La Motte pour 2014, ces séances se tenant le lundi et débuteront à 19h30 :

13 janvier	10 février
10 mars	14 avril
12 mai	9 juin
14 juillet	11 août
8 septembre	14 octobre (mardi)
10 novembre	8 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier. Conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

13-12-134

#### APPUI AU PROJET DE SPECTACLE SON ET LUMIAIRE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Marcel Masse, d'informer le CLD Abitibi que la Municipalité de La Motte appui le projet «Spectacle son et lumière» présenté par la Table de concertation de La Motte au fonds local d'initiatives collectives.

ADOPTÉE

13-12-135

#### LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR TAXES

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé la liste des personnes endettées pour taxes municipales en date du 11 novembre 2013 :

EN CONSÉQUENCE :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Marie-Hélène Massy-Émond, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse :

QUE la secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du code municipal, transmette avant le vingtième jour de janvier, au bureau de la MRC d'Abitibi, la désignation des immeubles ci-après décrits, qui devront être vendus pour non-paiement des taxes :

Nom et adresse	Matricule	No. de lot	Taxes	Int. et pén.
Martine Lemay 46, ch. du Portage La Motte, Qc JOY 1T0	0048-52-4559	4 593 112 4 593 665 4 593 667	Foncière 2012: 33.21 \$ Foncière 2013: 280.60 \$ Services 2013: 275.00 \$	Int : 40.87\$ Pén. : 9.61\$
Anick Samson 799, ch. Pointe Preissac, Qc JOY 2E0	0452-50-2002	4 593 222	Foncière 2013: 1801.56\$ Services 2013: 274.94 \$ Mutations : 149.48 \$	Int : 30.60\$ Pén. : 5.33\$
Claude Godmer 206, ch.la Baie La Motte, Qc JOY 1T0	0652-11-2374	4 593 285	Foncière 2012: 22.37 \$ Foncière 2013: 306.22\$ Services 2013: 275.00 \$	Int : 64.48\$ Pén. : 8.83 \$
Aline Gagné 300, ch. St-Luc La Motte, Qc JOY 1T0	0754-24-5129	4 593 327	Foncière 2013: 354.41 \$ Services 2013: 275.00 \$	Int : 42.28\$ Pén. : 10.46\$
René Chabot 132, Côte du Mille La Motte, Qc	0755-90-4005	4 593 344	Foncière 2013: 446.75\$ Services 2013: 137.50 \$	Int : 3.75\$ Pén. : 2.23 \$



J0Y 1T0				
Denis Chabot 102, ch. des Berges La Motte, Qc J0Y1T0	0952-79-3172	4 593 436 4 593 719	Foncière 2012: 61.59 \$ Foncière 2013: 531.31\$ Services 2013: 275.00 \$	Int : 59.78\$ Pén. : 17.52\$
Carl Richard 525, ch. Vézina Amos, Qc J9T 3A1	1061-13-0295	4 593 457	Foncière 2013: 305.61\$ Services 2013: 52.08 \$	Int : 23.87\$ Pén. : 9.02 \$
Bernard Fortin 368, lac La Motte La Motte, Qc J0Y 1T0	1063-88-5309	4 593 481	Foncière 2013: 940.01\$ Services 2013: 275.00\$	Int : 81.62\$ Pén. : 27.73\$

ADOPTÉE

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux questions du public.

### **CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION**

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

13-12-136

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marcel Bourassa, appuyée par madame Mariette Savard, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 21h19.

ADOPTÉE

---

Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière

---

Maire

*«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»*

---

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

13-12-132

Signé ce onzième jour de décembre  
de l'an deux mille treize